

ORIENTATION – AFFECTATION en fin de 3^{ème}

Service en ligne sur le Portail Scolarité Services

<https://teleservices.education.gouv.fr/>

(Avec votre compte Educonnect)

ORIENTATION

- A partir de **Mai 2022** (3^{ème} trimestre)
Indiquez vos choix définitifs d'orientation

 - A la fin du 3^{ème} trimestre, le conseil de classe formule une proposition d'orientation qui devient une **décision d'orientation** si conforme au choix de l'élève.
- Sinon, un entretien doit être organisé avec le chef d'établissement, l'élève et la famille.
- Si accord => le chef d'établissement prend la décision définitive*
Si désaccord => commission d'appel

AFFECTATION *Changement d'Etablissement*

C'est l'application **AFELNET-Lycée** qui gère l'affectation des élèves au lycée

- A partir du **4 avril 2022**: Consultation des offres sur le portail Scolarité services « *Affectation après la 3^e* »

 - A partir du **9 mai et jusqu'au 31 mai** inclus:
Saisissez vos demandes de formations et d'établissements pour l'année prochaine.
Vérifiez l'ordre de vos choix et enregistrez-les.

 - A partir du **1^{er} Juillet**: Notifications d'affectation
Sur le portail Scolarité services vous retrouverez le résultat de vos demandes et l'affectation de votre enfant dans son futur établissement.
- Dès réception, il faut procéder à l'inscription de l'enfant dans le lycée au plus vite pour confirmer son affectation.